

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Sud

**Décision n° 41758 du 26 juillet 2017 portant promotion d'un sous-officier de gendarmerie  
du cadre général de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

NOR : INTJ1721132S

Le commandant de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 64258 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630331S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

**Boughareb Mario**

NIGEND : 149 620

NLS : 5 266 668

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 juillet 2017.

*Le général de corps d'armée, commandant la région  
de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud,*

D. GALTIER